

mun garanti qui ne va pas à l'encontre du mieux-être des honnêtes travailleurs taxés à l'extrême actuellement, pour faire vivre certains citoyens dont le seul travail consiste à tromper de leur mieux les organismes de bien-être social débordés de demandes et mal outillés pour déceler le vrai du faux.

Nous préconisons l'établissement d'un régime de revenu minimum garanti qui permettrait au gouvernement de porter les exemptions d'impôt sur le revenu à un niveau adéquat qui permettrait à l'individu de garder sa dignité, à la femme seule de soigner l'enfant à sa charge, et à chaque chômeur de maintenir le niveau de vie qui lui est essentiel, aussi longtemps qu'il demeure sans emploi. En fin de compte, nous préconisons l'établissement d'un régime de revenu minimum garanti qui empêcherait les vieillards et bien d'autres personnes de devoir mendier afin de vivre.

Un tel système comblerait d'abord l'écart entre le revenu du citoyen et le seuil de la pauvreté. Plus tard, on pourrait l'améliorer au fur et à mesure que la société progresserait. Évidemment, l'idée d'établir un régime de revenu minimum garanti n'est ni neuve ni originale. Il semble bien que la plupart des Canadiens y soient favorables. Tous les partis politiques de l'opposition, à la Chambre, se sont prononcés en faveur d'une telle politique, de même que plusieurs ministériels et quelques ministres.

À l'extérieur de la Chambre, d'autres groupes ont appuyé le principe du revenu minimum garanti. Presque tous les gouvernements provinciaux en ont demandé l'instauration au gouvernement fédéral. Plus récemment, la Commission Castonguay-Nepveu, au Québec, a recommandé qu'on établisse un revenu minimum garanti de \$2,000 pour chaque individu, de \$3,400 pour chaque couple et de \$405 pour chaque enfant.

En janvier 1969, le Conseil canadien du bien-être a affirmé qu'un programme destiné à assurer un revenu annuel garanti adéquat pour tous les Canadiens devrait être institué le plus tôt possible. On a constaté qu'il n'est pas de droit plus important que celui à un revenu convenable. Nous devons introduire dès maintenant cet objectif socio-économique dans notre système de valeurs.

De la même façon, le comité pour le développement économique des États-Unis a appuyé l'établissement d'un régime de revenu minimum garanti basé seulement sur le besoin, et avec des stimulants positifs pour ceux qui pouvaient travailler.

Colin Hindle, en faisant une étude pour le compte du Bureau national de la recherche économique, a constaté qu'un système de revenu minimum garanti serait de 30 ou 40 p. 100 plus efficace que le régime actuel, qui vise à combattre la pauvreté avec sa multiplicité de programmes.

L'honorable sénateur Croll, président du comité du Sénat sur la pauvreté, affirme depuis longtemps qu'il faut se débarrasser du système actuel et le remplacer par le régime du revenu minimum garanti.

À ces individus et à ces groupes, on peut en ajouter plusieurs autres, mais vu l'opposition du gouvernement, on ne peut compter que sur l'appui des militants.

Au congrès libéral de novembre 1970, les délégués ont voté 659 contre 187, avec 117 abstentions, en faveur d'un programme de maintien de revenu, pour remplacer les

programmes actuels de sécurité sociale. De plus, on a demandé, par un vote de 594 voix contre 250, qu'un tel programme soit mis en œuvre avant le 1^{er} janvier 1971 pour tous ceux qui ont un revenu en deçà du seuil de la pauvreté établi par le Conseil économique du Canada.

Le premier ministre actuel (M. Trudeau) a répondu qu'un régime de revenu minimum garanti serait trop complexe à administrer et trop coûteux.

Étant donné l'appui presque universel de ce projet par le congrès du Conseil national du parti Crédit social du Canada, il y a deux semaines, je voudrais bien, en dépit de l'analyse qu'en a faite le très honorable premier ministre, solliciter l'appui des députés, pour que la motion que je viens de présenter soit adoptée, puisque le peuple canadien y a droit.

L'application de cette mesure peut être envisagée de plusieurs façons. Comme le gouvernement actuel a de nombreux savants et de nombreux penseurs à son emploi, je leur laisse le soin de se prononcer et de choisir la méthode la plus efficace pour permettre à tous les Canadiens de participer à la consommation de la production canadienne qui, en biens et services pour l'année fiscale 1970-1971, a dépassé 80 milliards.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

M. Maurice Foster (Algoma): La motion à l'étude cet après-midi et présentée par le député de Portneuf (M. Godin) traite de l'opportunité de verser un revenu minimum garanti à tous les Canadiens. Ce qui est intéressant dans cette motion, c'est qu'elle laisse entendre qu'on devrait le faire sans augmenter les impôts, source d'inflation, et sans modifier le prix des denrées et des services. Il y a quelques moments, le député a fait état de la compétence des technocrates du gouvernement et des fonctionnaires qui disposent de tous les moyens nécessaires pour étudier ce problème et y apporter une solution. Je respecte la compétence de notre fonction publique, mais je doute qu'elle parvienne à assurer un revenu minimum garanti sans augmenter les impôts.

Le député a aussi fait valoir dans sa motion que cette mesure pourrait remplacer tout notre système de sécurité sociale, y compris notre régime de sécurité de la vieillesse et bien d'autres, et notamment le régime de pensions du Canada. La motion n° 31 demande la mise sur pied d'un programme gouvernemental destiné à assurer un revenu minimum garanti à tous les citoyens canadiens qui n'ont pas d'emploi ou d'autre source de revenu, de manière à reconnaître la dignité, la valeur et les droits économiques de la personne humaine dans le contexte de la vie économique de la nation. La motion déclare par ailleurs que les fonds nécessaires au financement d'un tel régime de revenu minimum garanti devraient être prélevés sur le produit national selon une formule qui ne contribuerait à augmenter ni les impôts, ni le coût de la vie, ni les prix des produits et des services, et que ce programme devrait remplacer la vaste panoplie de mesures gouvernementales qui assurent, au Canada, des versements de sécurité du revenu aux individus et aux familles.

Je voudrais parler tout d'abord du principe du revenu minimum garanti et ensuite de la méthode de financement. Je passerai ensuite à l'idée générale de cette motion, savoir qu'un programme de revenu garanti pour-